



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **22 mai 2017**

Délibération n° 2017-1942

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Modification - Demande de subvention

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 2 juin 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 24 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Képénékian), Aggoun, Mme Beautemps (pouvoir à M. Forissier), M. Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mme Runel (pouvoir à Mme Gailliout), M. Sturla (pouvoir à Mme Peillon), Mme Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), M. Uhlich (pouvoir à M. Geourjon).

Conseil du 22 mai 2017**Délibération n° 2017-1942**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon - Modification - Demande de subvention**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le pacte d'innovation métropolitain est une démarche initiée par l'Etat pour soutenir les métropoles. Pour accompagner leur développement durable, renforcer leur capacité d'action au service des habitants, soutenir leurs stratégies d'innovation et en faire des catalyseurs du développement régional, l'Etat a proposé, à la suite du Conseil des Ministres du 24 mars 2016, d'engager un partenariat avec les métropoles françaises par l'intermédiaire d'un pacte, intitulé "l'innovation urbaine au service du développement territorial".

Le pacte a pour ambition de reconnaître le rôle structurant des métropoles, d'encourager leur rayonnement international, de favoriser leur mise en réseau et de réunir les moyens institutionnels et financiers susceptibles de conforter leur rôle dans le développement équilibré de la France.

Le pacte se décline en 2 axes :

1° - Une plateforme nationale ayant pour objet de conforter les Métropoles d'un point de vue institutionnel selon 3 angles :

- affirmer leurs relations avec les territoires,
- faciliter les délégations de compétences du département et de l'Etat vers les métropoles,
- conforter la gouvernance des métropoles en proposant des dispositifs pour faciliter l'exercice de leurs compétences (mécanisme de représentation/substitution des métropoles au sein des syndicats, outils de coopération avec les autres collectivités, etc.).

Les 15 métropoles françaises, réunies au sein de France urbaine, ont signé, mercredi 6 juillet 2016, à Lyon, cette première plateforme "Etat-Métropoles" avec monsieur le Premier Ministre, Manuel Valls, en présence de monsieur Jean-Michel Baylet, Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, et de madame Estelle Grelier, Secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales. Bénéficiant d'ores et déjà de nombreuses propositions de la plateforme, la Métropole de Lyon fait figure de précurseur et de territoire d'expérimentation.

2° - Des pactes d'innovation conclus par l'Etat avec chaque Métropole visant au déploiement de projets d'innovation et/ou d'expérimentation en lien avec les enjeux de la ville de demain.

Chacune des 15 Métropoles a recensé ses projets innovants et identifié ceux qui nécessitent le soutien de l'Etat, qu'il s'agisse d'ingénierie, d'appui partenarial et financier. Dans ce cadre, monsieur le Président de la République s'est engagé à attribuer 150 M€ du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) sur le montant prévisionnel de FSIL 2017 d'un montant de 1,2 milliard d'euros.

Par délibération n° 2017-1715 du Conseil du 30 janvier 2017, la Métropole a approuvé le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole et autorisé monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une contribution de 10,6 M€ TTC pour appuyer les actions et projets innovants portés par ce pacte.

Par lettre en date du 27 février 2017, le Ministre de l'aménagement du territoire, des ruralités et des collectivités locales a annoncé l'attribution d'une subvention complémentaire de 2,3 M€ TTC pour l'un des 11 projets identifiés par le pacte, le projet de rénovation énergétique de l'habitat social. Cet abondement porte la contribution financière de l'Etat à la réalisation du pacte de 10,6 M€ TTC à 12,9 M€. En conséquence, les chiffres figurant aux pages 14, 25 et 43 du pacte ont été modifiés pour tenir compte de cette augmentation. Comme convenu lors de la signature protocolaire du pacte d'innovation métropolitain en présence du Ministre le 20 mars 2017, le pacte d'innovation métropolitain ainsi modifié est de nouveau soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.

Les projets négociés avec l'Etat par la Métropole de Lyon relèvent de 3 volets :

a) - Volet ville intelligente et mobilités (5,57 M€)

- 5 M€ pour la transformation de l'autoroute A6/A7 et le projet Anneau des sciences. Ces deux projets engagent la réalisation d'études et de travaux, mais également la mise en place de dispositifs dérogatoires de la part de l'Etat,

- 0,57 M€ pour des projets numériques (expérimentateur NEDO à Confluence, plateforme de données Big data).

b) - Volet transition énergétique et environnement (3,19 M€)

- 0,5 M€ pour l'accompagnement des acteurs économiques sur la Vallée de la chimie dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT),

- 2,690 M€ pour la réhabilitation très performante du logement social (plus de 600 logements concernés). C'est ce projet initialement doté de 0,39 M€ qui a obtenu un abondement complémentaire de l'Etat de 2,3 M€.

c) - Volet excellence économique et rayonnement (4,1 M€)

- 3,14 M€ pour des projets d'équipement de recherche : 2,22 M€ pour l'Institut des nouvelles technologies de Lyon-CPE, 0,59 M€ pour Neurocampus, et 0,33 M€ pour Axel one Campus,

- 1 M€ pour la Cité internationale de la gastronomie.

Pour mémoire, deux projets ont été valorisés pour leur impact sur la coopération territoriale entre la Métropole et les territoires voisins : la Cité internationale de la gastronomie, l'accompagnement sur la Vallée de la Chimie dans le cadre du PPRT.

Par ailleurs, le protocole de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, par lequel la Caisse apportera une contribution de 372 800 € TTC à la réalisation des projets du pacte, est en cours de finalisation. Il sera présenté lors d'un prochain Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le pacte métropolitain d'innovation de la Métropole de Lyon à passer avec l'Etat ainsi modifié.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit pacte.

3° - Autorise monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat une contribution du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 12,9 M€ TTC pour appuyer les actions et projets innovants portés au pacte métropolitain d'innovation de la Métropole.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2017.